

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 607

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

419 640 974 RCS Montpellier.

MELISA.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 22867 EUR.

Adresse : 69, rue Jean Giroux, 34080 Montpellier.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion SAS MELISA 69 rue Jean Giroux 34080 MONTPELLIER N° Siret : 41964097400038 B Code APE : 741 G (Article R. 236-2 et R. 236-2.1 du Code de commerce) Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 Avril 2018, La société MELISA, Société par Actions Simplifiée au capital de 22 867 €, Siège social : 69 rue Jean Giroux à Montpellier (34080), RCS Montpellier 419 640 974, et la société FININDEV, Société Anonyme au capital de 60.980 €, Siège social : 69 rue Jean Giroux à Montpellier (34080), RCS Montpellier 335 273 371, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société MELISA par la société FININDEV. Conformément à la réglementation relative au traitement comptable des fusions, la fusion sera réalisée sur la base de la valeur comptable des actifs et passifs apportés par MELISA. Aux termes du projet de fusion et sur la base des éléments rappelés ci-dessus, l'actif transmis par MELISA s'élève à 172.619 euros et le montant du passif pris en charge par FININDEV s'élève à 1.430 euros. La parité de fusion a été arrêtée d'un commun accord entre les parties à la fusion à 1 action de la société MELISA contre 2,411 actions de la société FININDEV. En vue de rémunérer l'apport effectué par la société MELISA, la société FININDEV procédera à une augmentation de capital de 55.125,92 euros, par la création de 3.616 actions nouvelles de 15,245 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérée, assorties d'une prime de fusion de 116.063,08 euros. La société MELISA détenant 3.328 actions de la société FININDEV, cette dernière procédera immédiatement après l'augmentation de capital susvisée, à une réduction de capital de 50.735,36 euros. La différence entre la valeur d'apport des 3.616 actions et le montant de la réduction de capital s'imputera sur la prime de fusion. Toutes les opérations réalisées par la société MELISA depuis le 1er janvier 2018 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société FININDEV. La société MELISA sera dissoute de plein droit sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de traité de fusion a été déposé, au titre des deux sociétés, au Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier le 11 juin 2018..